

Décision n° 08/2024

Nous, Christian MUSIAL, Président du Centre Communal d'Action Sociale de LEFOREST,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la Délibération du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale N° A-1-1 en date du 13 février 2024, autorisant Monsieur le Président, ou en cas d'absence sa Vice-Présidente, à prendre toute décision concernant la préparation, passation, exécution et règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être réglementairement passés selon la procédure adaptée en raison de leur montant et la procédure sans publicité ni mise en concurrence préalable,

Vu le décret n° 2016-696 du 27 mai 2016 relatif aux résidences autonomie et portant diverses dispositions relatives aux établissements sociaux et médico-sociaux pour personnes âgées,

Vu le courrier de résiliation pour faute du 26/03/2024 du contrat relatif à la maintenance de l'ascenseur de la Résidence Autonomie Léon BLUM attribué à OTIS,

Considérant la nécessité de maintenir l'ascenseur de cette résidence indispensable pour les résidents,

Considérant la proposition très avantageuse de la société ORONA,

DECIDONS

Article 1 : d'autoriser la passation du contrat relatif à la prestation décrite supra la société ORONA Ouest Nord S.A.S, sise 9 rue Jules MOUSSERON 59 160 LOMME, à compter du 30/04/2024 pour une durée d'un an renouvelable 4 fois, pour un montant annuel de 1 143 € H.T (comprenant 15 € H.T d'abonnement et de communication téléphonique).

Article 2 : Le présent acte peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois suivant sa publication et sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

Article 3 : Monsieur le Directeur du Centre Communal d'Action Sociale et Monsieur le Comptable du Trésor sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Article 4 : La présente décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine réunion du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale.

A Leforest, le 05 avril 2024
Le Président du C.C.A.S

Christian MUSIAL



REÇU EN PREFECTURE

Le 09/04/2024

Application agréée E-legalite.com

99_AR-062-266204973-20240405-DEC_08_2024